

Avis de recrutement d'un Assistant de Facilitation du commerce

Pays : République du Mali

Origine : Ministère du Développement Rural

Nom du Projet : Programme de Résilience du Système Alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA)

Source de financement : Banque mondiale

Poste : Assistant de Facilitation du Commerce

I. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Gouvernement du Mali a adopté, en 2017, une Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PoINSAN) dont l'objectif global ou objectif de développement est, d'assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, améliorer l'état nutritionnel des couches plus vulnérables et leurs capacités de résilience. La stratégie d'intervention dans le cadre de cette politique est de favoriser l'accès aux facteurs de production, aux technologies et aux marchés. Le Gouvernement du Mali à travers le Ministère du Développement Rural, le Ministère de l'économie et des finances et le Ministère de l'Industrie, du Commerce et de la Promotion des investissements, en collaboration avec la Banque mondiale, participe à la planification d'un programme quinquennal d'envergure régionale sur la résilience des systèmes alimentaires. Dans le prolongement des objectifs du Mali consignés dans le PoINSAN à l'horizon 2030, le Programme de Résilience du Système Alimentaire d'Afrique de l'Ouest (PRSA) contribuera aux objectifs du pays en termes de stratégie nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle, de réduction de la pauvreté et d'augmentation des revenus des ménages et des emplois. Le programme est aligné sur la deuxième phase du Plan de développement économique des pays (PNDES2) et du programme agricole de la CEDEAO.

Le financement du PRSA est assuré par la Banque mondiale pour un montant total de 60 millions de dollars EU dont 30 millions de don.

L'objectif de développement du programme (PrDO) est de renforcer la préparation contre l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des systèmes alimentaires dans les Pays Participants. Les bénéficiaires du programme sont : (a) les ménages vulnérables (agriculteurs, agro-pasteurs, pasteurs), (b) les services techniques (recherche, vulgarisation, et autres), (c) les organisations de femmes et de jeunes, (d) le secteur privé (entreprises de production, de stockage, de transformation et de commercialisation), (e) et les ONG.

La coordination régionale du PRSA sera assurée par la CEDEAO. Le leadership sur les différentes composantes sera assuré par AGRHYMET sur la composante 1, CORAF composante 2 et CILSS et CEDEAO sur la composante 3. Au niveau du Mali, le Ministère d'exécution du programme est le Ministère du Développement Rural (MDR). De nombreux établissements publics et privés seront impliqués dans la mise en œuvre. D'autres ministères seront également directement impliqués, tels que le ministère du Commerce, le ministère de l'Innovation et de la Recherche et le ministère de l'Économie et des Finances. Le secteur privé, y compris les PME, ainsi que les chambres nationales et régionales des agriculteurs et des coopératives, seront des acteurs clés de ce programme phare.

Conformément au programme global du MPA, les interventions du Mali comprennent des activités destinées à répondre immédiatement à la crise d'insécurité alimentaire ainsi que des

investissements à moyen et long terme. Les activités du programme se réaliseront autour des cinq composantes suivantes :

Composante 1 : Services de conseils numériques pour l'agriculture et la prévention et la gestion des crises alimentaires (10,3 millions de dollars)

Composante 2 : Durabilité et capacité d'adaptation de la base productive du système alimentaire (30,3 millions de dollars)

Composante 3 : Intégration et commerce des marchés alimentaires régionaux (15,9 millions de dollars)

Composante 4 : Composante d'intervention d'urgence pour l'intervention d'urgence

Composante 5 : Gestion du programme (3,6 millions de dollars us).

Les interventions retenues dans le cadre du PRSA-Mali, ciblent prioritairement les régions vulnérables à l'insécurité alimentaire à fort potentiel de production des filières agricoles retenues avec un accent sur la facilitation des échanges.

Les zones d'intervention prioritaires (ZIP) sont : les cercles de Sikasso, Koutiala, Yorosso, Kadiolo, Ségou et Niono.

L'Unité de Coordination du Projet de Développement de la productivité et de la diversification Agricole dans les Zones Arides et Semi-arides du Mali (PDAZAM, P164052) créée au sein de l'Agence d'Aménagement des Terres et de fourniture de l'eau l'Irrigation (ATI), qui est sous la tutelle du Ministère du Développement Rural (MDR) sera chargée de la coordination et de la gestion du PRSA. Le programme appuiera l'ajout de personnel technique à cette UCP, pour faciliter sa mise en œuvre.

Le Gouvernement entend utiliser une partie du crédit de la Banque Mondiale, pour recruter des personnels techniques et autres qui travailleront au sein de l'UGP du PRSA-Mali.

C'est dans ce cadre, que les présents TDR ont été élaborés dont l'objectif principal est de recruter un assistant de facilitation du commerce qui travaillera en étroite collaboration avec l'expert des Chaînes de Valeurs.

II. DESCRIPTION DES TACHES ET RESPONSABILITES DE L'ASSISTANT DE FACILITATION DU COMMERCE

Sous la supervision générale du Coordonnateur du programme, l'assistant de facilitation du commerce est chargé de :

- étudier l'offre et la demande permettant de recueillir des informations sur le marché et de recenser les débouchés et les possibles clients, par le biais de recherches sur le terrain par produit et par pays ;
- collecter et centraliser les données sur le commerce des produits agricoles ;
- analyser des flux commerciaux pour recenser les débouchés à l'exportation et les possibilités d'investissement ;
- analyser la conformité des taxes sur les produits commercialisés et les processus de contrôle ;
- faire un diagnostic et une identification des goulots d'étranglement dans le traitement des procédures commerciales ;

- appuyer l'amélioration des conditions d'accès au marché et de facilitation du commerce ;
- accompagner la mise en œuvre de la chaîne commerciale informatisée, incluant une informatisation de la chaîne commerciale notamment concevoir/améliorer le dispositif du commerce électronique
- accompagner l'harmonisation des textes existants et l'identification de nouveaux textes en droit commercial ;
- sensibiliser et former les acteurs des secteurs privé et public sur les textes d'opérationnalisation du cadre inter-régional du commerce et des modes alternatifs de règlements de litiges commerciaux ;
- participer et animer des rencontres acheteurs/vendeurs qui sont pour les entreprises l'occasion de conclure des transactions commerciales et de tirer parti des débouchés recensés ;
- conseiller les parties prenantes du PRSA (interprofessions des filières retenues, entreprises, institutions et gouvernement) à capitaliser et pour pérenniser les liens commerciaux entre les acteurs nationaux et régionaux ;
- etc.

III. RAPPORTS

L'Assistant de facilitation du commerce établira ses rapports d'activités trimestriels et annuels comme convenu de manière à ce que l'intégration successive de tous ces rapports permette l'élaboration des rapports d'avancement trimestriels et annuels des activités du programme sur les aspects de commerce. Ces rapports feront le point sur les réalisations du trimestre ou de l'année et présenteront les principales questions soulevées et les solutions apportées en même temps que les forces et faiblesses des actions menées. Ils présenteront également les prévisions pour le trimestre suivant.

IV. QUALIFICATIONS REQUISES

Pour concourir, le consultant doit :

- Être titulaire d'un master ou tout autre diplôme universitaire équivalent dans le domaine de l'économie ou du commerce international ;
- Avoir une excellente maîtrise de la langue française écrite et parlée. La connaissance de l'anglais est considérée comme un atout important.
- Avoir au moins 5 ans d'expériences professionnelles dans le domaine de l'Economie Internationale et du commerce international ;
- Avoir travaillé au moins sur un dossier relatif aux questions d'accès au marché des produits agricoles, des dossiers liés à l'Accord de l'OMC sur les produits agricoles, à l'élaboration de politique commerciale dans la région d'Afrique de l'Ouest ;
- Avoir d'excellentes compétences interpersonnelles avec une volonté de travailler en équipe dans un environnement incluant de nombreuses parties prenantes.

V. DURÉE ET LIEU DE LA MISSION

La durée d'exécution de la prestation est pour la durée du Projet avec une période d'essai de six (6) mois. Le renouvellement n'est validé qu'à l'issue de l'évaluation satisfaisante de performance de l'Assistant.

La mission est prévue au sein de l'UCP à Bamako. Des missions ponctuelles à l'intérieur du pays sur les sites du programme et dans la sous-région seront nécessaires à la bonne exécution du mandat.

VI. AUTRES CONDITIONS

Le Consultant sera sélectionné en accord avec les procédures définies dans le « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de projets d'Investissement (FPI) » de Juillet 2016, révisé en Novembre 2017, Août 2018 et Novembre 2020.

Il reste entendu que le recrutement d'un candidat fonctionnaire doit satisfaire aux dispositions de la clause 3.23 d) du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de projets d'Investissement (FPI) de Juillet 2016, qui précisent que les responsables d'administrations publiques et les fonctionnaires du pays de l'Emprunteur peuvent être engagés dans le cadre de contrats de consultants dans ledit pays, soit individuellement soit comme membre de l'équipe d'experts proposée par un cabinet de consultants, uniquement lorsque :

- Leurs services sont d'un caractère unique et exceptionnel, ou leur participation est indispensable à l'exécution du projet ;
- Leur engagement ne créera pas de conflit d'intérêts ; et leur engagement n'enfreint aucune loi, réglementation ou politique de l'Emprunteur.

Il est également porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la clause 3.15 d) du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets (FPI) » datées de Juillet 2016 relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêts sont applicables.

VII. DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une demande manuscrite adressée au Coordinateur du PDAZAM ;
- Une lettre de motivation datée et signée ;
- Une copie légalisée du ou des diplômes et la lettre d'équivalence pour les diplômes étrangers ;
- Un curriculum vitae ;
- Les copies légalisées des attestations de travail ;

Les documents de preuve non légalisés ou certifiés conforme aux originaux ne seront pas pris en compte (diplômes, attestations de travail).

VIII. DEPOT DES DOSSIERS

Les dossiers de candidature doivent être déposés :

- Soit sous plis fermé et anonyme avec la mention « **Recrutement d'un Assistant de Facilitation du Commerce du PRSA** » au secrétariat du PDAZAM Sise à Hamdallaye ACI 200, Rue 234, Tel. : 00223 20 22 26 96 / 69 00 74 75.
- Soit envoyés par email (format PDF) aux adresses suivantes :
Directeur Technique :
 - **Email 1 : sadio_c2000@yahoo.fr****Assistant Passation des marchés :**
 - **Email 2 : aftraore02@gmail.com**

La date limite de dépôt des dossiers de candidature est fixée au **30 décembre 2021 à 16h 00 mn.**

Seuls les candidats présélectionnés par la commission seront convoqués pour des entretiens avec les membres de la commission. Les dossiers de candidature ne seront pas retournés.

Bamako le 13 décembre 2021

Le Coordinateur du PDAZAM